

**PROCES VERBAL  
du CONSEIL D'ECOLE  
du mardi 3 novembre 2015**

**Présents :** M. GUERIN Directeur de l'école, Président du Conseil d'Ecole  
Mme. HOMON Déléguée départementale de l'Education nationale.  
Mmes. BORDAGE, ROCHE, ROSSIGNOL, TEXIER Enseignantes Adjointes  
Mrs. BASTIDE, BICHON, ORLEAT Enseignants Adjoints  
Mme. ORLEAT Employé municipale Référente APE  
Mme. LAGOUTTE Responsable restauration scolaire  
Mme. ARBLADE Employé municipale Référente personnel de service.  
Mmes AULIER, CAILLON, DORMEAU, HERVE, GARNIER, LALANDE, LECOMTE, RAVEL, SAUVIGNON,  
SLOWINSKI et M. RAVIDAT Parents d'élèves titulaires et suppléants

**Excusés :** M. ROUGIER, Inspecteur de l'Education Nationale.  
M. TALLIEU, Maire de La Tremblade  
Mme. OSTA-AMIGO Adjointe en charge des affaires scolaires.  
M. CHEVAL, Enseignant du RASED  
Mme. RAYNAL, Psychologue scolaire  
Mme. GRASSET Représentante PE  
Mmes. HYVERNAUD, MOGNIIE Enseignantes adjoints  
M. ROCHAIS Enseignant adjoint

**Absents :** Mme MOREAU Représentante PE

**Ouverture de la séance :** 18h00

Secrétaire de séance : Mme Bordage

**1- Présentation du Conseil d'école (composition, attribution et fonctionnement) et élections 2014-2015.**

**a) Composition**

**Le conseil d'école, présidé par le chef d'établissement, est composé :**

Du conseil des maîtres (le directeur de l'école et l'ensemble des maîtres affectés à l'école), d'un représentant des membres du réseau d'aide du secteur, du maire (ou de son représentant) et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

**Toutes ces personnes disposent d'une voix lors des votes effectués en Conseil d'école.**

**Assiste de droit aux séances du conseil, l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription.**

**Des membres supplémentaires peuvent y assister également, avec voix consultative :**

Les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique. L'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales, les agents spécialisés de l'école maternelle.

**b) Attributions**

**Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.** Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents. Il vote le règlement intérieur de l'école. Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école. Il fait des suggestions sur le fonctionnement des activités périscolaires (activités pédagogiques, restauration scolaire).

### Le conseil d'école est consulté sur :

Les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école, l'intégration d'enfants handicapés, les classes de découverte, les projets d'action éducative, les activités post et périscolaires, la restauration et l'hygiène scolaires.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles et pour l'organisation du temps scolaire. Il est informé sur la composition des classes, sur le choix des manuels scolaires et matériels pédagogiques, les conditions dans lesquelles les instituteurs organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves.

Le conseil d'école statue sur proposition des équipes pédagogiques pour la partie pédagogique du projet d'école.

Lors de sa première réunion, le conseil d'école examine les conditions d'organisation du dialogue avec les parents. Toute action supplémentaire peut être prévue pour tenir compte des spécificités locales ou des orientations du projet d'école.

Sont précisées notamment :

Les conditions d'accueil des parents, l'accès aux espaces numériques de travail, le nombre, la nature et la date des rencontres prévues.

Les parents d'élèves sont informés des décisions prises.

### c) Droit à l'information et à la communication

Pour l'exercice de leur mandat au conseil d'école, les représentants des parents d'élèves sont destinataires des mêmes documents que les autres membres.

Tout représentant des parents d'élèves doit pouvoir rendre compte des travaux du conseil d'école où il siège, dans les conditions de diffusion définies en concertation entre le directeur d'école et les associations de parents d'élèves.

En cas de désaccord sur leur modalité de diffusion ou en cas de non respect des principes notamment de la laïcité ou de la vie privée, l'autorité académique saisie (par l'association de parents d'élèves ou par le directeur d'école) dispose d'un délai de 7 jours pour se prononcer.

A défaut de réponse dans ces délais, les documents sont diffusés dans les conditions initialement prévues.

Les documents remis par les associations de parents d'élèves aux autres parents d'élèves sont distribués en nombre suffisant, sauf disposition contraire du conseil d'école.

### Références

- [Code de l'éducation : articles D111-1 à D111-15](#)
- [Circulaire du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'école](#)

### d) Elections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole.

Les parents volontaires ont été réunis par le Directeur et ont formé une liste de 13 candidats (8 titulaires et 5 suppléants).

Participation : 61 % ce qui est un bon chiffre par rapport aux chiffres nationaux (45%).

L'ensemble des sièges a été pourvu par les candidats élus avec 100% des suffrages exprimés.

N° D'ORDRE	NOM	PRENOM	CLASSE
1	SLOWINSKI	CEDRINE	CP
2	SAUVIGNON	GERALDINE	CP/CE1 et CE1/CE2
3	MOREAU	SYLVIE	CE1
4	CAILLON	CAROLINE	CE1/CE2
5	AULIER	KARINE	CLIS
6	HERVE	GLADYS	CE2/CM2
7	LECOMTE	SOPHIE	CM1/CM2
8	GARNIER	STEPHANIE	CP
9	LALANDE	CHRISTELLE	CM1/CM2
10	RAVEL	SOPHIE	CP et CLIS
11	GRASSET	DELPHINE	CP
12	RAVIDAT	ROMAIN	CE1/CE2
13	DORMEAU	SABRINA	CP/CE1

Mme HERVE Gladys a été choisie comme représentant des parents élus auprès du Directeur. Elle remplace Mme. LALANDE.

Le Conseil d'école décide à l'unanimité l'utilisation du scrutin à main levée en cas de vote.

## 2- Approbation du procès verbal du Conseil d'Ecole du 23 juin 2015.

M. GUERIN rappelle les grandes lignes de ce dernier Conseil d'école.  
Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

## 3- La vie scolaire

Restauration scolaire : Pas de question

Pause méridienne : les médiateurs peuvent intervenir. Le personnel a été formé.

Le bruit au restaurant scolaire pourrait être amélioré avec l'organisation de deux services.

Actuellement, le 1<sup>er</sup> service arrive à 12 h 10 et le 2<sup>e</sup> service à 12 h 30 ce qui occasionne une présence longue des 2 services : pendant 20 minutes tous les élèves sont présents.

Il faudrait tendre vers cette organisation : 1<sup>er</sup> service (12h 00 à 12 h 45) 2<sup>e</sup> service (12 h 45 à 13 h 25)

Essai dès jeudi 5 novembre. Le Directeur rappelle que cette organisation est souhaitée depuis longtemps par le Conseil d'école.

En réponse à une question, présence de poisson frais dans les menus (car commune qui s'y prête) mais le personnel note du gaspillage par rapport au poisson.

Les parents ont la possibilité d'aller manger au restaurant scolaire après accord de l'adjointe chargée des affaires scolaires..

TAP : Organisation qui fonctionne avec système de couleurs.

Activités : écocitoyenneté Cp

musique, chant, anglais, couture Ce1

percussion africaine, activité manuelle Ce2

tennis, jeux de société, conte Cm1

activité manuelle et dessin Cm2

Une remise en question de la durée des TAP (2 fois 1 h 30 ) pour permettre aux enfants de bénéficier d'activités en dehors de l'école est-elle possible ? Questionnement pour l'année prochaine, les changements d'horaires devant être anticipés (courant mars).

Médiation : Se remet en place dès la reprise de la Toussaint.

Responsabiliser les élèves aussi sur le temps de la pause méridienne.

Bilan de la rentrée : elle s'est correctement déroulée avec la présence du micro et du haut-parleur (contrairement à l'année dernière).

Listes de classes affichées 1 ou 2 jours à l'avance.

### a) Effectifs et organisation pédagogique :

**157 élèves au total.**

CP : 21 élèves

CP-CE1 : 18 élèves dont 6 CP et 12 CE1,

CE1 : 19 élèves

CE2 - CE2 : 23 élèves 6 CE1 / 17 CE2

CE2-CM2 : 23 élèves dont 11 CE2 et 12 CM2,

CM1-CM2: 20 élèves dont 6 CM1 et 14 CM2,

CM1 : 21 élèves,

CLIS : 12 élèves

Effectifs un peu justes avec concurrence de l'école privée et 3 déménagements depuis la rentrée.

Une prévision d'effectif a été effectuée à la demande de l'administration pour l'an prochain : arrivée des futurs CP (28 GS) pour 26 départs en CM2.

On serait sur un total de 160 élèves (148 élèves sans la clis) ce qui nous place en situation peu confortable pour le maintien de nos 8 classes.

Actuellement, ces effectifs réduits donnent des conditions de travail très confortables.

#### **b) Activités pédagogiques et projet des classes :**

CP et CP-CE1 : sortie vendanges

Une sortie a eu lieu pour les classes de CP et de CP/CE1 chez M. DE LACOUR SUSSAC un viticulteur de l'Isle d'Etaules.

Les élèves ont pu couper les grappes de raisins laissées par la vendangeuse, voir le pressoir en action et déguster du jus de raisin. Une sortie réussie et enrichissante (couplée avec une promenade en forêt pour collecter des feuilles et prendre des photographies). Suite à cette sortie, un herbier a été confectionné par les élèves de CP et de CP/CE1.

Sortie avec financement pour le transport seulement.

CE1/ Ce2 : sortie Kayak et surf.

Problème d'organisation et d'encadrement professionnel un peu léger pour l'activité kayak.

Organisation : 1 kayak pour deux : donc 20 minutes de pause qui était trop longue pour les élèves.

Des encadrants qui ne motivent pas les enfants.

Activité surf très bien réussie, beaucoup de succès, très bien organisée et en petits groupes.

Activité piscine : au mois de juin (8 séances). Se familiariser au milieu aquatique.

Activité qui dépend des conditions météorologiques mais pas d'autre solution car la piscine à Saujon est éloignée et les créneaux sont tous réservés.

Nouveaux programmes : savoir nager en CM2. Comment faire ? Quelle organisation ?

Remise en cause de ces activités pour raisons budgétaires.

Cm1 /Cm2 : Catamaran

Activité qui s'est très bien passée, bonne organisation et bonne motivation des élèves.

Très bon ressenti.

Cm1 : Voile en mai/ juin

Cm1/ Cm2 : Voile en mai/ juin

Planification de toutes les sorties pédagogiques en décembre. Le conseil des maîtres demandera une subvention de la mairie sur le budget 2016 et un dossier sera présenté à cet effet.

Ecole : Projet fresque en attente : création de fresque sous le préau. Projet pour toute l'école.

Cp / Ce1 : Défi Euréka : expérience en classe (défi scientifique)

Cm1 / Cm2 : projet en sciences CARA

Pour Noël, une séance de cinéma au Cristal de Ronce est offerte par la municipalité : elle se déroulera le vendredi 18 après-midi

#### **c) Coopérative scolaire :**

Notre coopérative est affiliée à l'OCCE 17 ce qui apporte une garantie au niveau de la gestion de la coopérative : nous versons donc une adhésion à cette association et nous contractons une assurance pour les activités financées par la coopérative scolaire.

72 % familles ont participé en versant une cotisation. Il est rappelé que cette cotisation est facultative.

Solde des cotisations: 1165 euros

Le solde de la coopérative scolaire est de 7897.63 €.

Principales dépenses du 1<sup>er</sup> trimestre : transport vendange 145 €, achat pour les classes des enseignants (manuels...)

Question diverse : Est-il possible d'envisager une classe de neige pour les prochaines années ? Est-ce réalisable ? Initiative de parents d'élèves ? Il faut également trouver des enseignants motivés et se tourner vers l'APE pour une aide au financement. C'est un projet difficile à monter avec une participation financière obligatoire des parents. Elle peut permettre également de mettre en avant l'école.

Il est possible également de réfléchir à des sorties plus importantes : Futuroscope/ Puy du fou (à se renseigner) / Bordeaux...

#### **d) Site internet :**

Le site est régulièrement mis à jour. Tous les enseignants ne participent pas à la même hauteur : c'est au libre choix de chacun. Le Directeur agit en modérateur et valide les commentaires laissés par les visiteurs. Il est rappelé qu'un petit commentaire permet de laisser une trace de sa visite.

**e) Aide aux devoirs :**

Dispositif du CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) :

Il concerne peu d'élèves parmi ceux proposés par les enseignants (6 à 8). Il est réservé en priorité aux élèves volontaires, fréquentant la garderie et qui n'ont pas la possibilité d'effectuer leurs devoirs à la maison par manque de temps ou autres raisons.

L'aide est mise en place les lundis et jeudis soir de 17h à 18h30 par des bénévoles. Elle a commencé le jeudi 5 /11

**4- Le cadre de vie**

*Travaux :*

Tout ce qui a été demandé a été mis en place. Tables de ping-pong et jeux de cours.  
Matériel ping-pong géré par les élèves volontaires.

Deux TBI ont été installés dans l'école.

Volonté de refaire le sol du préau pour le rendre moins glissant : un essai de sablage a été effectué.

Salle Informatique :

15 ordinateurs actuellement en état: il y en avait 30 il y a 2 ans. Le matériel venant du collège tombe rapidement en panne Il est important de conserver cette salle informatique : il faudra y réfléchir au moment de l'établissement du budget 2016.

**5- Règlement scolaire**

A chaque premier Conseil d'école, le règlement scolaire doit être lu, commenté et éventuellement modifié puis être adopté. Le règlement intérieur a été remanié en juin 2013.

Pas de remarque concernant ce texte : il est adopté à l'unanimité pour 2015-2016.

**6- Questions diverses : Pas de question.**

Boite aux lettres pour permettre aux parents de communiquer avec les représentants de parents : la demande a été faite aux services techniques.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 8 mars 2016.

Assemblée générale de l'association des parents d'élèves (APE) le 27 novembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance :



Mme BORDAGE

Le Président :

M. GUERIN

